

RETRAITE ET INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE TRAITEMENT (ITR) :

Le député Calédonien Philippe DUNOYER nommé co-rapporteur d'une mission d'information sur la disparition progressive de l'indemnité temporaire de retraite (ITR) dans l'outre-mer.

L'intitulé de la mission du député est révélatrice de l'importance du sujet, puisqu'il s'agit de « mesurer l'impact de la disparition de l'ITR pour les retraités des territoires concernés, et de formuler des propositions pour l'émergence d'un système alternatif ».

Les sections Force Ouvrière des administrations de l'État, dont F.O DFIP, sous la bannière de la Fédération Générale des Fonctionnaires, ont aussitôt pris l'initiative de rencontrer le député pour lui rappeler l'état du dossier « ITR » bloqué depuis plus de 10 ans et exposer leurs revendications pour la mise en place d'un dispositif qui sauve de la paupérisation des milliers de fonctionnaires déjà retraités ou à venir.

Rappelons brièvement les conséquences de la réforme de l'ITR instituée par l'article 137 de la loi de finances rectificative n°2008-1143 du 31 décembre 2008 :

Dès 2009, les montants de l'ITR attribuée à vie aux bénéficiaires voit son montant décroître chaque année pour s'éteindre en 2028.

Ainsi, si le retraité de 2009 pouvait prétendre à 17 000 €/an d'ITR, celui de 2020 ne bénéficie plus que de 6 400 € ! Chaque année suivante, l'ITR est amputée de 800 € jusqu'à sa fin en 2027 où l'agent partira avec 800 €/an... ceux de 2028 n'auront plus rien !

Si l'on ajoute à cela les conditions d'attribution tenant aux 15 ans de services Outre-Mer ou bien de justification des CIMM (centres des intérêts moraux et matériels), on comprend combien la situation financière de certains de nos retraités va devenir problématique sur un territoire comme la Nouvelle-Calédonie où les prix sont en moyenne près de 40 % plus élevés qu'en métropole !

Lors de notre rencontre du 25 août 2020 avec le député, nous avons longuement échangé avec un parlementaire lui-même cadre A de la territoriale, très ouvert, sensible et fin connaisseur du sujet.

Nous lui avons remis un dossier contenant les documents des rencontres et interventions de l'intersyndicale Calédonienne depuis les premiers échanges de 2008 avec le secrétaire d'état chargé de l'outre-Mer Yves JEGO. Parmi ces documents, figure une note de 12 pages contenant les propositions de l'intersyndicale relatives à l'instauration d'un dispositif complémentaire de retraite pour les fonctionnaires d'Outre-Mer, qui reste toujours d'actualité et constitue un précieux support de réflexion pour le député.

D'autres rencontres sont prévues pour lui apporter les éclairages souhaités en matière de définition du volume de fonctionnaires concernés, d'exemples concrets de niveaux de revenus entre activité et retraite, de témoignages personnels de fonctionnaires sur leur situation.

Le député doit remettre son rapport d'ici fin 2020, pour qu'il soit présenté et discuté courant 2021.

N'oublions pas que le projet de loi du système universel de retraite doit être revu avec l'ensemble des partenaires sociaux début 2021 et que le sujet de l'ITR y sera forcément intimement associé.

Gageons que les échéances électorales de 2022 puissent donner un peu d'espoir dans la résolution de ce dossier !